

ÉGYPTE
monde arabe

Égypte/Monde arabe

3 | 2000

La censure ou comment la contourner

Sisyphé ou les avatars du nouveau journalisme égyptien

Dina El-Khawaga



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ema/803>

DOI : 10.4000/ema.803

ISSN : 2090-7273

Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2000

Pagination : 149-165

ISBN : 2-87027-856-X

ISSN : 1110-5097

Référence électronique

Dina El-Khawaga, « Sisyphé ou les avatars du nouveau journalisme égyptien », *Égypte/Monde arabe* [En ligne], Deuxième série, La censure ou comment la contourner, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ema/803> ; DOI : 10.4000/ema.803

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Tous droits réservés

Sisyphe ou les avatars du nouveau journalisme égyptien

Dina El-Khawaga

- 1 Censée informer, voire former, l'opinion publique, la presse est investie à ce titre du statut de quatrième pouvoir par la Constitution égyptienne. Cette responsabilité civique qui leur est reconnue tout comme la visibilité institutionnelle accordée à la presse fragilisent paradoxalement les membres de la profession, exposés simultanément au feu du pouvoir (qui sanctionne et désigne tout écart comme une déviance, une atteinte à l'ordre national et social) et à celui des « entrepreneurs de moral » de tout poil (que la bannière brandie soit celle de la religion, de la tradition, etc.) Évidemment, les modes de l'aliénation varient selon les époques et au sein d'un spectre qui oscille entre la mise au placard et l'emprisonnement. Il ne s'agit pas ici de déplorer un état de fait mais de saisir de près en quoi le fonctionnement auquel est soumise la presse égyptienne donne lieu à des formes journalistiques totalement conditionnées, voire structurées, par les effets multiples d'une censure elle-même multiforme. « Presse complice », « presse sensationnaliste », mais aussi « presse agitatrice » (*îthâra*, par opposition à « presse responsable ») sont autant d'appellations qui illustrent, à travers leur foisonnement dans les débats publics, cette capacité de la censure à ordonner, voire structurer, le champ journalistique égyptien, et, par contrecoup, à ouvrir la voie aux modalités (fort inventives !) de son contournement. Ce sont ces ruses spécifiques qui justifient que l'on s'intéresse ici à la biographie d'un journal particulier et néanmoins exemplaire – *al-Dustûr* –, dont la carrière, brève mais fulgurante, doit sans doute autant à la mise en œuvre obstinée et systématique des ruses en question qu'à la personnalité de ses rédacteurs.
- 2 Dans les pages qui suivent, il sera moins question de décrire les diverses formes de la censure imposées à la presse en général que d'analyser un secteur bien précis du journalisme égyptien, la presse privée. Nouvel élément au sein d'un paysage qui n'a connu, depuis 1952, que la presse dite nationale (c'est-à-dire, appartenant à l'État) et la presse partisane (organes des partis politiques), elle émerge d'abord, dans les années quatre-vingt, sous la forme d'une presse fondée

- 3 par des Égyptiens à Chypre où elle contourne ainsi les restrictions légales imposées quant aux droits de possession de journaux. Elle profite ensuite de la brèche ouverte par la nouvelle loi n° 96 de 1996 qui donne le feu vert à la création de journaux privés, y compris de type politique. Plus que le contenu de cette presse privée, c'est son rapport ambigu à la fois au contrôle politique et aux financeurs effectifs ou potentiels qui doit attirer notre attention. Et cela, dans la mesure où cette nouvelle venue qui se veut critique va connaître, dans un premier temps, un essor à la fois économique et public, puis se verra contrainte, sous le contrôle endurci de l'establishment, de disparaître, cédant ainsi la place à des formes journalistiques plus dociles et plus contrôlables.
- 4 Ainsi se conjuguent pouvoir économique et surveillance politique non seulement pour donner le ton à cette nouvelle presse privée mais aussi pour étouffer ce phénomène que l'on qualifiera de « nouveau journalisme » et que les porte-parole du pouvoir s'évertuent à stigmatiser sous l'appellation de « phénomène chypriote ». Le parcours mettant aux prises la débrouillardise de ces journalistes, qui cherchent à faire entendre leur voix, avec la nouvelle catégorie juridique de la presse privée – parcours qui prend parfois l'allure d'un véritable chemin de croix –, sert ici de trame pour étudier le rapport de cette nouvelle presse à la censure et à tous types de contraintes, qu'elles soient légales, économiques ou politiques. La biographie du journal *al-Dustûr*, symbole de ce nouveau journalisme, autorisé puis retiré des marchés, servira ici d'analyseur des stratégies des divers journalistes vis-à-vis des possibilités de création d'une presse privée, ainsi que des mesures étatiques entreprises pour mettre fin à ces initiatives. En contrepoint, l'exemple d'*al-Ushû* viendra illustrer les stratégies adoptées par ces formes plus dociles de la presse privée.

Un champ d'action restructuré

- 5 Le journalisme égyptien a constitué pendant des années, voire des décennies, un champ d'action à la fois fortement politisé et hautement syndiqué. À la différence d'autres champs d'action professionnelle, c'est exclusivement la vie politique avec ses fractions partisans et idéologiques qui ponctuait toute mobilisation des journalistes égyptiens. Ces derniers ne pouvaient d'ailleurs se rendre visibles ou se faire élire au conseil de leur syndicat qu'à la condition d'afficher clairement une appartenance idéologique et partisane, quelle qu'elle soit par ailleurs. Cet état des choses accordait évidemment une prééminence aux seuls journalistes partisans et laissait très peu de marge de manœuvre au reste des professionnels du métier. L'ouverture des pages de la presse arabe aux chroniqueurs égyptiens ou l'émigration de ces derniers vers les pays du Golfe n'altéraient en rien cette configuration puisque c'est souvent sur des critères idéologiques que de telles opportunités s'offraient. Certes, la mise en place d'*al-Âlam al-yawm* (Le monde aujourd'hui), un quotidien financé par les Saoudiens, puis racheté par un homme d'affaires égyptien, présentait une nouvelle donne où le pouvoir économique devenait pour la première fois une force active au sein de ce champ. Mais il faut dire qu'une dissociation entre pouvoir syndical et pouvoir financier a été assez rapidement établie par les militants syndicaux eux-mêmes, afin de ne pas brouiller les règles d'action au sein de cet espace. Or, depuis 1993, le milieu journalistique a connu l'émergence non pas d'une nouvelle génération professionnelle, mais d'une nouvelle stratégie érigée par des journalistes, jeunes ou moins jeunes, partisans ou désertant leurs camps idéologiques respectifs – celle consistant à rechercher des financements pour fonder des journaux privés. Victimes des restrictions politiques imposées généralement à la presse dite nationale et de l'échec flagrant de la presse partisane ; rendus amers par le blocage à la

fois générationnel et politique de l'accès aux postes de responsabilité dans toute la presse, gouvernementale ou de l'opposition, un nombre non négligeable de journalistes égyptiens ont essayé, depuis quelques années, de se frayer une voie en faisant rimer opportunités d'ascension professionnelle et journalisme indépendant et de qualité. Et puisque cette nouvelle stratégie va construire sa légitimité sur « l'urgence d'instituer et de renforcer la liberté d'expression », ses instigateurs vont acquérir rapidement une centralité dans les modes d'agir propres au champ d'action du journalisme égyptien.

- 6 Si les premières tentatives sont le fait de figures connues dans le milieu qui s'appuient sur de modestes financements d'éditeurs ou de mécènes quasi inconnus et qui choisissent Chypre ou Londres pour domicile de leur siège social, les années qui vont suivre la promulgation de la loi n° 96 de 1996 vont être porteuses de radicales transformations à ce sujet. La réforme juridique introduite par cette loi organise pour la première fois les modalités de création de la presse privée à partir de « sociétés indépendantes ». Outre la fixation des capitaux minimaux requis pour chaque type d'imprimés, la loi stipule que chaque société doit être composée de dix membres se partageant à égalité les parts du capital. Elle indique également que c'est le conseil des ministres qui – après enquête – accorde les licences aux nouveaux imprimés et précise que le rédacteur en chef doit être un journaliste membre du syndicat. Les restrictions qui en découlent ne sont pas minimales : d'une part, le capital requis est assez élevé et le nombre de personnes censées constituer la société est problématique (car la coordination d'intérêts de dix personnes demeure une affaire délicate) ; d'autre part, la compétence du conseil des ministres à accorder – ou à refuser – la licence laisse entendre que seuls les capitaux – et les talents journalistiques – proches du pouvoir seraient à même de fonder la presse dite privée.

La reprise en main d'un secteur en ébullition : le triple épisode de 1998

- 7 L'année 1998 a démarré sous le signe de la contestation des journalistes égyptiens : convocation de l'assemblée générale du syndicat, signature de pétitions, rédaction d'un communiqué et d'un rapport alarmants par l'Organisation égyptienne des droits de l'homme (OEDH), menaces de sit-in et surtout une campagne de presse d'une grande ampleur, orchestrée par des professionnels sous le choc des mesures adoptées coup sur coup contre un certain nombre de leurs confrères. De quelque bord que ce fût, on affichait désarroi face à trois événements qui devaient marquer le début de cette année. L'arrestation de trois journalistes sur décision judiciaire pour cause de diffamation (Magdî Ahmad Husayn et Muhammad Hilâl du bi-hebdomadaire islamiste *al-Sha'b* ainsi que Gamâl Fahmî du *Dustûr* et de l'organe du Parti nassérien *al-ʿArabî*) ; le retrait de la licence accordée au journal *al-Dustûr* et la mutation du rédacteur en chef adjoint de *Rose al-Youssef*, ʿĀdil Hammûda, paraissaient trop rapprochés dans le temps et dans leurs visées pour n'être pas perçus comme liés. Et alors que l'arrestation s'est faite par recours à la voie légale, les deux autres décisions illustraient davantage la volonté politique du régime de mettre fin à un épisode de tolérance qui paraissait se retourner contre ce qu'on appelle communément dans ce type de situations « la stabilité politique du pays ». C'est le Bureau de la presse étrangère (*Gihâz al-matbûʿât al-agnabiyya*)⁵, organe du ministère de l'Information, qui devait, après 116 livraisons, confisquer définitivement la licence du *Dustûr*, hebdomadaire ayant un siège fictif à Chypre afin de contourner les restrictions légales du droit de publication et de possession des journaux. Dans le cas de la mutation du célèbre journaliste ʿĀdil Hammûda de *Rose al-Youssef* à *al-Ahrâm*, c'est le régime, à travers le ministre de l'Information Safwat al-Sharîf en personne, qui annonçait la fin d'une lune de miel qui avait trop longtemps duré : en mettant ce journaliste au

« placard », dans un quotidien auquel il n'avait jamais appartenu, et dans les fonctions ici ironiquement prestigieuses, de *kâtib mutafarrigh*, littéralement, écrivain salarié dont la production est occasionnelle.

- 8 Bien qu'affectant des niveaux fort divers de la profession, ces trois mesures vont être considérées comme harcelant l'ensemble des journalistes critiques ou de l'opposition. Dans les multiples rencontres organisées au sein du syndicat, des partis et organisations politiques, mais surtout dans les publications qui vont suivre immédiatement ces événements, c'est le thème de la liberté d'expression qui est débattu à la lumière de l'arsenal juridique en vigueur, arsenal perçu comme un dispositif d'intimidation, voire de persécution, des journalistes et des entrepreneurs tentés par la fondation d'une presse libre et indépendante. Il faut dire que cette articulation mobilisatrice cède progressivement la place à deux grands débats publics qui vont marquer cette année 1998 et se perpétuer, depuis, dans un certain nombre de journaux. Le premier prend acte de « l'absence de dispositions légales protégeant les journalistes des poursuites judiciaires abusives » et appelle une réforme juridique abolissant la peine d'arrestation pour les délits de diffamation. Le second tourne autour de la presse à sensation, *al-sahâfa al-safrâ'* (littéralement, la « presse jaune »), expression utilisée par le pouvoir politique pour désigner ces imprimés foisonnants qui contournent les restrictions légales régissant la création d'un imprimé non gouvernemental et non partisan, et qui provoquent une indignation générale par leur traitement de sujets tabous comme le sexe, la criminalité, les scandales, la religion, l'unité nationale ou l'honneur de certaines figures publiques.

La « presse jaune »: les stratégies d'une stigmatisation

- 9 Pendant plus de six mois et au fil de plusieurs centaines d'articles, l'expression « presse jaune » reviendra de manière incessante, tandis que le phénomène qu'elle est censée décrire est présenté comme le fléau principal qui s'abat sur la presse égyptienne, son éthique professionnelle et sa mission politique à l'intérieur du pays. Utilisée d'abord au sein du Parlement pour évoquer quelques imprimés diffusés sans licence ni censure dans les zones franches des villes du canal de Suez – imprimés qui se veulent locaux et qui ne sont tirés qu'à quelques centaines d'exemplaires –, cette expression est ensuite étoffée par les porte-parole du pouvoir pour inclure les imprimés domiciliés hors d'Égypte et qui échappent de la sorte aux lois régissant la publication et la possession de journaux (*haqq isdâr wa milkiyyat al-suhuf*). À travers cette redéfinition, la presse jaune trouve rapidement un synonyme, le phénomène chypriote, *al-zâhira al-qubrusiyya*, jugé nuisible à la tradition journalistique égyptienne, dans ses trois versions gouvernementale, partisane et privée. Cette stratégie de stigmatisation vise la construction d'un consensus parmi les journalistes appartenant à ces divers types de la presse contre un nombre de leurs confrères, jugé infime par ailleurs, ayant choisi de mener cette aventure « chypriote ».
- 10 En fait, la polémique à ce propos va scinder l'opinion en plusieurs camps : le premier érige en danger le laxisme juridique qui a permis à un tel phénomène de voir le jour ; le second retourne l'appellation pour désigner, non pas les imprimés domiciliés hors du pays, mais les journaux « porte-parole » quels qu'ils soient, véritables armes et organes du pouvoir et des hommes d'affaires fortunés du pays. Dans ce contexte, rares sont les journalistes qui vont récuser cette expression en rappelant l'usage et les motifs politiques derrière de telles « appellations [qui] autorisent toutes sortes d'ingérences dans la profession et qui érigent le pouvoir politique en juge unique du bon fonctionnement de tel ou tel imprimé ». Encore plus rares, ceux qui vont choisir de défendre ouvertement *al-Dustûr* et de le dissocier de ce label qui lui a valu le retrait de sa licence d'impression et de

diffusion en Égypte. En effet, l'éditorialiste de *Rose al-Youssef* mis à part, seuls les anciens chroniqueurs du *Dustûr* vont s'indigner et rappeler « l'esprit jeune, révolté et indépendant » du journal « confisqué » soulignant que, du point de vue journalistique, ces qualificatifs présentent des qualités et non des défauts¹¹.

- 11 Simultanément à cette campagne médiatique, le président de la République convoque le Haut Conseil de la presse (*al-Maglis al-ʿlâ lil-sahâfa*), lui demande de promulguer un code de déontologie de la profession (*mîthâq sharaf al-mihna*, littéralement « code de l'honneur ») qui tiendra compte des recommandations du syndicat des journalistes pour faire face à ces écarts professionnels et politiques, et fait des déclarations à propos de la liberté d'expression, de l'importance du respect des lois quelles qu'elles soient et de l'urgence de laisser aux institutions légalement responsables de la profession le soin de procéder à un rappel à l'ordre. Après l'intervention présidentielle, les journalistes contestataires comprennent que leur mobilisation contre les trois mesures hostiles à leurs confrères n'ont aucun effet. Ils continueront néanmoins à défendre leurs collègues arrêtés, quoique plus timidement et exclusivement au sein du syndicat, délaissant les deux autres dossiers à l'origine de la mobilisation.

Évoquer l'indicible : la petite histoire des mesures restrictives

- 12 Mais qu'avait donc fait ʿÂdil Hammûda à *Rose al-Youssef*, et quels crimes avaient commis les éditorialistes du *Dustûr* pour se voir écartés si brutalement ? Il est intéressant de voir que l'argument officiel avancé dans les deux cas était le même : la publication par ʿÂdil Hammûda, comme par *al-Dustûr*, d'un communiqué signé par les groupes islamistes égyptiens et adressé aux agences de presse, dans lequel ils menacent de procéder à une vague d'assassinats dans les rangs des plus grosses fortunes chrétiennes du pays, indignés qu'ils sont de voir des non-musulmans jouir d'un pouvoir économique ostentatoire en terre d'islam. Le communiqué publié contenait effectivement une liste de noms d'hommes d'affaires célèbres avec mention de leurs secteurs d'activités. Contrairement à toute attente, le ministère de l'Information devait déclarer à la fois qu'il s'agissait d'un faux document et qu'il trouvait inacceptable de publier des messages portant atteinte à « l'unité nationale et à la paix sociale »¹² en Égypte. La même semaine, la licence d'impression et de diffusion du *Dustûr* fut retirée et le rédacteur en chef adjoint de *Rose al-Youssef* muté à *al-Ahrâm*. Pour beaucoup d'observateurs, la réaction gouvernementale était excessive, cependant que ses causes étaient expliquées de différentes manières. Selon certains, c'était sous la pression politique des hommes d'affaires pris pour cible, qu'une telle décision avait été prise et ce, afin de protéger ces investisseurs. Selon d'autres, le communiqué était une manœuvre de certains hommes d'affaires contre d'autres, et la décision du ministère était le résultat de la pression exercée par les hommes d'affaires mentionnés dans la presse sur le gouvernement, en guise de revanche. La publication du communiqué et la réaction gouvernementale reflétaient, pour les tenants de cette version des faits, la manipulation de la presse par les hommes d'affaires. Quoiqu'il en soit, il est certain que les mesures prises dissimulaient tant bien que mal une intervention – individuelle ou collective – des grands investisseurs égyptiens pour que leur fortune ne fassent plus l'objet de débats publics.
- 13 Les réactions publiques des journalistes affectés par les mesures en question furent, quant à elles, fort contrastées. Alors que Hammûda choisit de se confiner dans un mutisme total au sujet de sa mutation et exécute sa mise « au placard » avec beaucoup de docilité, Ibrâhîm ʿÎsâ, le rédacteur en chef du *Dustûr* dont la licence a été confisquée, ainsi que la plupart de son équipe, adoptent une autre stratégie, celle de nier que la publication du

communiqué islamiste puisse être la véritable raison de la saisie de leur journal et de débattre de ce qui leur semble être les réels motifs de cette décision. Ce sont les colonnes de journaux essentiellement partisans qui recueilleront leurs articles : s'ils évitent de commenter la décision de saisie, ils s'étendent, en revanche, sur le pouvoir politique des hommes d'affaires, sur le label « presse jaune » imposé à leur journal, sur la légalité du statut du *Dustûr*, etc. Depuis ces nouvelles tribunes, ils lancent une véritable campagne visant à ébruiter les différends qu'entretenait l'équipe du *Dustûr* avec d'autres journalistes, hommes d'affaires ou politiciens – dans le but de présenter la décision de confiscation de la licence comme étant avant tout un règlement de compte politique”.

- 14 En fait, cette différence dans les stratégies adoptées par les journalistes concernés va avoir de considérables répercussions, non seulement sur une éventuelle tolérance future à l'égard d'autres imprimés du genre du *Dustûr*, mais aussi sur la marge de liberté d'expression accordée à ces journalistes, jugés agitateurs et incontrôlables politiquement. Avant de faire ici le récit des péripéties des anciens du *Dustûr* dans leur rapport conflictuel à l'Establishment, et pour que l'on puisse, *in fine*, mesurer l'apport effectif de ces victimes de la censure politique au paysage journalistique égyptien, on se livrera à une contextualisation – politique et professionnelle – des acteurs dont on parle.

De *Rose al-Youssef* au *Dustûr* : itinéraires du nouveau journalisme

- 15 L'une des raisons de la réussite incontestable du *Dustûr* (tiré à 115-120 000 exemplaires chaque semaine) réside dans le fait que bien que jeune, l'équipe avait majoritairement déjà atteint une certaine notoriété avant de se lancer dans l'aventure du nouveau journal. Composée de romanciers, de leaders de mouvements de jeunesse, mais aussi de jeunes historiens ou de présentateurs de télévision, l'épine dorsale de la rédaction avait déjà un grand public avant d'entrer dans le journal qui allait consacrer sa réussite. Grâce sans doute à cette célébrité, les membres de cette équipe vont connaître dans le milieu une ascension beaucoup plus rapide que celle de leurs aînés et confrères, puisqu'ils seront d'emblée perçus comme des plumes et non comme de jeunes apprentis-journalistes. Tous issus de la presse partisane de la gauche égyptienne, ou bien de *Rose al-Youssef*, véritable pépinière des espoirs de la presse égyptienne depuis les années trente, les militants politiques parmi eux avaient connu un tumultueux parcours au sein de leurs camps respectifs (nassérien ou communiste) pour leur excès de zèle, leur indépendance d'esprit ou leur charisme. Ceux qui avaient maintenu leurs distances vis-à-vis de l'opposition avaient été largement choyés au sein du groupe *Rose al-Youssef*, propriétaire des revues *Rose al-Youssef* et *Sabâh al-khayr*. Âgé d'à peine trente ans, Ibrâhîm ʿÎsâ, symbole de l'ascension fulgurante de cette génération, devient le rédacteur en chef du *Dustûr*.
- 16 Aux commandes d'un poste à responsabilité, ʿÎsâ n'en représente pas moins le moteur de cette expérience euphorique qui va durer deux ans et quelques mois. Et bien qu'il commence sa carrière en tant que chroniqueur littéraire à *Rose al-Youssef*, il occupe très vite une place centrale dans l'équipe de cette revue, suite au succès de ses livres sur le mouvement islamique” et à la censure d'un de ses romans par al-Azhar¹³ en 1992. Il faut dire que les premiers écrits de ʿÎsâ reflètent parfaitement l'esprit politique de *Rose al-Youssef*: « nationale », cette revue n'en représente pas moins le vivier des plumes de la gauche égyptienne pendant les années soixante-dix et la courroie de transmission, depuis les années quatre-vingt, du discours alarmiste du courant laïc égyptien sur ce qui est perçu comme la montée de l'islamisme politique. Aussi faut-il ajouter que l'anti-islamisme de *Rose al-Youssef* n'illustre pas tant une prise de position dogmatique qu'une sorte de rôle à remplir au sein du paysage journalistique égyptien avec le blanc-seing,

voire la bénédiction, du pouvoir, soucieux de contrecarrer la popularité des militants islamiques et d'asseoir la légitimité de ses politiques répressives à leur endroit. Évidemment, la politique éditoriale de la revue ne se limitait pas à l'animation d'une campagne contre les symboles de la réislamisation ; la lutte contre la corruption représentait un second volet non moins important dans le choix des sujets et des chroniqueurs. Équilibre fragile à maintenir, puisqu'il a suffi d'un simple écart, celui d'oser mentionner les noms des hommes d'affaires visés par les islamistes, pour voir l'alliance avec le pouvoir se transformer en persécution. Il est certain que l'équipe en question avait déjà, avant cet épisode, pris pour cible les coulisses du milieu des affaires et reçu des avertissements de la part des responsables politiques¹⁷. C'est la proximité, voire la complicité du ministre de l'Information en personne qui a cependant brouillé l'esprit des éditorialistes de *Rose al-Youssef* en leur laissant croire à une marge de manœuvre nettement plus importante que celle à laquelle ils pouvaient effectivement prétendre¹⁸.

- 17 Sur cette toile de fond équilibrante, de nombreuses jeunes figures se font connaître comme les nouvelles plumes en vogue. Évoquant tour à tour l'étroitesse d'esprit de l'islamisme ambiant ou la corruption et le clientélisme en politique, elles parviennent parfois à se démarquer du style complaisant de leur revue pour acquérir une sorte de crédibilité politique que leurs aînés, jugés proches du pouvoir, n'ont pas. Certes, certains parmi cette nouvelle génération se contentent de remplir leur tâche au sein de *Rose al-Youssef* en publiant ailleurs, dans d'autres journaux ou dans des ouvrages, l'essentiel de leur production. Cependant, les plus brillants et, surtout, les plus ambitieux, affichent progressivement leur exaspération contre l'esprit équilibrant de *Rose al-Youssef*, et critiquent ouvertement son instrumentalisation dans le durcissement des politiques anti-islamistes du pouvoir. Dans cette optique, certains choisissent de se mettre librement « au placard », alors que d'autres poursuivent leur carrière ailleurs. La recherche d'une plus grande liberté n'explique pas seule ces choix. *Rose al-Youssef*, comme beaucoup d'autres revues et journaux égyptiens nationaux ou partisans paraît comme une voie bloquée pour ceux en quête d'une promotion professionnelle, sinon publique. Les postes de direction étant éternellement occupés par des figures liées au pouvoir, seule la place de « clients » reste accessible. C'est donc face à ce blocage professionnel et ce rapport ambigu avec le pouvoir politique que certains comme Ibrâhîm ʿÎsâ choisissent de mener l'aventure chypriote. Il faut toutefois dire que si la revue en tant qu'institution voit avec regret de tels départs, il n'en reste pas moins que c'est ʿÂdil Hammûda lui-même, dans un geste paternaliste, qui suggère une telle promotion pour ʿÎsâ, non pas en sa qualité de rédacteur en chef adjoint mais en tant que « frère aîné » de ce jeune talent.
- 18 L'idée de fonder un journal privé à partir de Chypre fut d'abord l'œuvre d'une génération intermédiaire qui aspirait à affirmer une existence politique et professionnelle afin de négocier à partir de là une plus vaste reconnaissance publique. C'est ʿÂdil Hammûda et ʿIsâm Fahmî – un obscur éditeur wafdiste¹⁹ – qui, en 1993, sont à l'origine de la demande d'une licence d'impression et de diffusion en Égypte pour *al-Dustûr al-siyâsî* (La Constitution politique), qui avait alors une licence chypriote. Devant la nouveauté de ce type de demandes²⁰, la licence met deux ans avant d'être délivrée. Dans l'intervalle, et sans que le financeur initial se soit pour autant découragé, ʿÂdil Hammûda se désintéresse de l'aventure – attiré par ce qui apparaît alors comme la promesse d'une privatisation (au moins partielle) de la presse nationale. En effet, après qu'un grand investisseur égyptien eut déclaré son intérêt à racheter l'industrie du cinéma égyptien une fois privatisée, les professionnels de la presse avaient présumé qu'un intérêt similaire pouvait exister pour

la presse et l'édition, autres secteurs importants de l'industrie culturelle en Égypte. Les préparatifs d'une nouvelle loi organisant le secteur de la presse et les modalités de création des journaux privés avaient, eux aussi, donné l'impression qu'une croissance prochaine était plus que probable. Convaincu donc que d'autres opportunités pouvaient se présenter dans l'avenir proche, Hammûda suggère le nom de ʿÎsâ pour le remplacer et sa suggestion est acceptée avec enthousiasme. D'emblée, le choix de ʿÎsâ accorde au journal un ton provocateur, choix délibéré pour garantir un intérêt pour le nouveau journal.

Enthousiasme ou sensationnalisme : l'esprit *Dustûr*

- 19 Jusqu'aboutiste, ʿÎsâ ne mobilise pas ses collègues de *Rose al-Youssef*, mais plutôt ses pairs dans d'autres secteurs de la presse égyptienne, voire parmi l'intelligentsia de gauche. L'embauche de figures nouvelles, dépourvues de tout passé politique ou partisan, se fait avec une attention méticuleuse et, pour compléter le dispositif, une dizaine de chroniqueurs célèbres parmi les poètes, les scénaristes et les économistes sont sollicités pour participer à la naissance de ce nouveau journal. Les trois premiers numéros affichent un esprit assez dynamique et un dépassement de toute affiliation idéologique précise. Le style de la rédaction mêlant arabe littéraire et langue dialectale, la répartition originale des rubriques et le mélange délibéré du social, du moral et du politique attire le public sans toutefois alerter les censeurs. C'est indéniablement à partir du numéro suivant, le quatrième, qu'*al-Dustûr* commence à annoncer franchement sa couleur. Un sondage effectué exclusivement auprès de l'équipe rédactionnelle aboutit à la publication d'un palmarès des « Dix plus mauvaises personnalités de l'année » (*Aswa' ʿashar shakhsīyyât lil-ʿâmm*). Cet exercice, très en vogue dans la presse occidentale, qui porte généralement sur les stars du cinéma ou les figures du « show biz », est transposé ici par les journalistes du *Dustûr* sur les hommes politiques égyptiens, ce qui leur vaut un retrait à l'imprimerie avant la diffusion.
- 20 À partir de cet incident, les frictions avec la censure se multiplient. Le bureau de la presse étrangère resserre son étau en passant chaque semaine le numéro au peigne fin afin de ne pas se mettre l'Establishment politique à dos. « En un peu plus de deux ans, il n'y a eu que trois numéros intégralement saisis à l'imprimerie. Pour le reste, le censeur nous rencontrait à l'imprimerie et les négociations commençaient. Pour contourner cette pression politique et cette menace financière continue, nous avons opté pour plusieurs tactiques : proposer davantage d'articles susceptibles d'être censurés dans l'espoir d'en sauver quelques-uns lors de chaque numéro, n'imprimer que trois mille exemplaires en attendant les consignes de la censure – censée nous répondre après l'impression –, corriger le reste des exemplaires non encore tirés et les mélanger aux exemplaires censurés, envoyer ces derniers en province tout en les retirant du marché des grandes villes... On est allé jusqu'à embaucher un ancien expert de la censure pour nous faire chaque semaine, sur l'exemplaire apprêté pour l'imprimerie, une censure blanche, afin de nous préparer à cette épreuve hebdomadaire. » Ces propos de Ibrâhîm ʿÎsâ illustrent non seulement les relations tendues entre l'organe responsable de la censure au ministère de l'Information et l'équipe du nouveau journal, mais aussi la manière à la fois désinvolte et ludique avec laquelle cette équipe composait avec les limites généralement imposées à la presse en Égypte. Sachant qu'il ne s'agit pas uniquement de contourner le politique pour faire bonne figure, l'équipe rédactionnelle comprenait que tout pouvait être « objet et sujet de censure » et investissait en conséquence la même charge d'enthousiasme et de provocation dans toutes les rubriques. C'est ainsi que des thèmes aussi divers que les

femmes du Prophète, la sexualité de ses compagnons, l'inceste dans l'Égypte d'aujourd'hui, l'abus de pouvoir des policiers ou des députés en province, et *last but not least*, l'ostentation des riches²¹ ont, tour à tour constitué des sujets de polémiques avec la censure. Il faut dire que conjointement à ces tactiques, une stratégie était menée de front, celle consistant à déboulonner les idoles. De Nasser au célèbre chanteur Abdel Halim Hafez, en passant par des journalistes, des romanciers, des historiens, les pages du *Dustûr* n'épargnaient personne et cette désacralisation systématique était souvent prétexte à discréditer. Prétendant revisiter telle œuvre ou l'héritage de tel leader²², ces campagnes qui ne duraient que l'espace d'une livraison mobilisaient l'ensemble de l'équipe : chacun y avançait son point de vue sur la figure en question. Exercice subtil, non pas du point de vue du contenu publié, mais parce qu'il n'évoquait que des personnes disparues ou n'appartenant pas à l'Establishment actuel. Ainsi faisait-il d'une pierre deux coups, contourner la menace de la censure tout en instituant une façon de « débattre librement »²³ par la généralisation de ce style journalistique. Si ces initiatives ne plaçaient pas l'équipe sous la coupe d'une censure potentielle ou effective, elles multipliaient indiscutablement les hostilités à son égard. L'on peut même dire que c'est en raison du style effronté du journal, qu'une irritation générale avait fini par atteindre l'ensemble des intellectuels et des journalistes vis-à-vis du *Dustûr*. Choix délibéré, affirme Ibrâhîm ʾÎsâ en dénonçant la docilité qui caractérise non seulement la presse égyptienne mais aussi et surtout les mentalités (*al-aql*) dès lors qu'il s'agit d'évoquer n'importe quelle figure publique. « Le problème c'est que dès que tu durcis le ton en parlant de quoi que se soit, on pense tout de suite que tu es soutenu [c'est-à-dire, protégé politiquement]... L'idée de se sentir libre et de s'adresser à autrui comme à des gens libres relève pratiquement de la folie pour les intellectuels d'aujourd'hui. »²⁴ « Soutenus » ou « incontrôlables », c'est entre ces deux pôles extrêmes des accusations contre *al-Dustûr* que ses membres se débattaient au moment du retrait définitif de la licence de diffusion en Égypte.

Entre éclatement et acharnement : l'après *Dustûr* ?

- 21 Comment peut-on faire face à tant de restrictions juridiques, politiques, voire claniques ? Comment peut-on continuer à espérer la création de nouveaux relais d'expression ? Comment concilier grands desseins et dépossession de moyens ? La plupart des options de ces journalistes fournissent des réponses inédites à ce type de questions. En effet, devant l'étroitesse de la marge de manœuvre et d'expression à laquelle ils peuvent prétendre, trois modalités d'action ont prévalu chez les journalistes de feu *al-Dustûr* : l'affrontement, le contournement ou le renoncement. La mise en relief des choix professionnels et politiques qu'ils font, mais aussi des initiatives qu'ils prennent pour lancer de nouveaux imprimés, illustre non seulement les trajectoires d'une équipe donnée mais l'éventail des possibilités lorsqu'on est journaliste, jeune, ambitieux, critique et aspirant à concrétiser une nouvelle forme de journalisme qui ne fait peut-être pas table rase de ce qui a précédé mais affiche un mépris vis-à-vis des modes et styles existants.
- 22 Il est plus aisé de décrire d'abord les formes de renoncement. Se manifestant assez rapidement après le retrait de la licence, elles donnent l'impression d'un repli sur des espaces moins conflictuels même si, sur le moyen terme, cela paraît moins vrai. Le cas de cette fraction de l'ex-*Dustûr* qui se recycle dans le journal sportif *al-Ahrâm al-riyâdî*, imprimé appartenant au groupe *al-Ahrâm*²⁵, est caractéristique à cet égard. D'autres, plus décidés à boudier les formes existantes du journalisme égyptien, vont convaincre l'ancien mécène du *Dustûr* de déposer une demande de licence pour un nouvel imprimé sportif, *al-Dustûr al-riyâdî* (La Constitution sportive...[sic !]), espérant qu'une telle tactique donnera

l'impression d'une persévérance et d'une solidarité autour du journal confisqué. D'autres encore vont faire preuve de plus de réalisme en se rabattant sur des chaînes satellitaires arabes ou en retournant à leurs professions d'origine (enseignants, traducteurs, romanciers, présentateurs de télévision, etc.). Parfois aussi le renoncement prend la forme d'une dissidence dans la mesure où ce qui est remis en cause, ce n'est pas tant la solidarité de l'équipe que le leadership d'un rédacteur en chef accusé d'avoir fait preuve d'irresponsabilité : le ton provocateur n'a-t-il pas entraîné le retrait de la licence ? Ainsi d'une autre fraction de l'ex-*Dustûr* qui va fonder, toujours avec le même mécène, un nouvel imprimé chypriote, *al-Gîl* (La Génération), avec un nouveau rédacteur en chef, Yâsir Ayyûb. Ce dernier fait partie de ces journalistes qui ont attiré l'attention du public au *Dustûr* en travaillant systématiquement sur deux thèmes très précis : en ce qui le concerne, l'explosion sexuelle en Égypte²³ et les abus de pouvoir d'un député de province dans sa petite ville natale. Malgré le caractère brûlant des thèmes qu'il traite, le choix d'Ayyûb est censé apaiser les tensions entre l'ancienne équipe du *Dustûr* et l'Establishment. Écartant non seulement 'Îsâ, mais aussi les figures trop politisées à l'origine du style provocateur du journal, le mécène du *Dustûr* tente d'utiliser le deuxième rang afin de concilier présence sur le marché, volume du tirage et pacification des rapports avec le pouvoir politique. L'expérience aboutit à un échec retentissant du point de vue de la diffusion et de l'impact et la licence est, de plus, retirée au bout de trois numéros.

- 23 S'avèrent beaucoup plus nombreuses et significatives les modalités qui combinent à la fois affrontement politique et contournement légal. Ce serait en quelque sorte le signe distinctif de ce groupe acharné à préserver sa présence au sein du paysage journalistique égyptien malgré le veto émis par le pouvoir contre ses représentants. Malgré la diversité des tactiques adoptées, le plan sera toujours le même : utiliser toutes les brèches légales existantes pour lancer un nouvel imprimé. Et comme la loi se montre assez restrictive, les tentatives emprunteront trois voies distinctes. La première consiste à s'approprier une partie de la presse partisane en négociant avec des partis politiques connus ou inconnus la gestion indépendante de l'un de leurs organes, en échange d'un apport financier ou d'un soutien publicisé en vue d'augmenter la visibilité politique du parti en question. En fait, les contraintes imposées par les lois successives régissant la presse n'affectent pas les partis politiques à qui est reconnu le droit de créer et de diffuser de nouveaux journaux : la licence de presse accordée à chacun d'entre eux leur permet en effet de créer et de diffuser un nombre illimité de journaux (c'est le cas du parti al-Ahrâr, fort de 18 imprimés)²⁴. La seconde se résume à multiplier les tentatives de création de journaux chypriotes et de renouveler les demandes de licences pour l'impression et la diffusion auprès du ministère de l'Information. Sachant cependant que l'expérience du *Dustûr* s'avère impossible à répéter, ce sont des journaux littéraires ou artistiques qui sont suggérés. Des pseudonymes sont même employés pour contourner le veto émis contre 'Îsâ et certains de ses proches. La troisième voie investit le plus long terme et vise la création d'un journal privé. Les propos recueillis auprès de 'Îsâ, dont les mésaventures récentes lui valent désormais le sobriquet amical de 'Alî Zaybaq²⁵, sont à ce sujet étonnants. « Depuis la confiscation de la licence du *Dustûr*, j'ai essayé de créer plus de sept nouveaux journaux. Toutes mes tentatives ont échoué. Certains journaux ont tout de même vu le jour le temps d'une, de deux, voire de treize livraisons... D'autres sont restés à l'état de projet sans aboutir à cause de la crainte des chefs des partis politiques à nous confier une partie de leur presse ou parce que ces derniers avaient reçu des menaces politiques. D'autres

encore ont bel et bien été soumis aux autorités sous la forme d'imprimés privés ou chypriotes pour lesquels il était sollicité une licence de diffusion. Avec mon nom dessus comme rédacteur en chef ou avec un pseudonyme, ou encore marginalisé dans l'« ours » dans les fonctions de conseiller de la rédaction, tous ces projets se soldaient par le même échec, le veto des services de la Sûreté de l'État contre ma petite personne et, évidemment, mon équipe. »

- 24 Muni de documents, de notes et de correspondances, ʿÎsâ expose l'essentiel de ses activités depuis deux ans. « J'ai d'abord contacté le Parti du Travail (Hizb al-ʿamal)», pensant que ses chefs se trouvaient dans le même désarroi que nous du fait de l'arrestation – pour délit de diffamation – de deux de leurs journalistes. Après de longues tractations, ils ont pris peur et m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas associer leur nom à l'équipe du *Dustûr* et qu'ils risquaient la confiscation de leur licence. J'ai essayé ensuite des partis politiques moins connus, je veux dire totalement inconnus, comme le Parti démocratique du peuple (hizb al-sha'b al-dîmuqrâtî) en octobre 1998. La Sûreté de l'État l'a menacé et malgré cela, son chef a accepté, un an plus tard, qu'on sorte un journal avec notre financement au nom de son parti. Le premier numéro du journal *al-Dîmuqrâtiyya* (La Démocratie) est paru avec un pseudonyme, pour ne pas alerter la censure. Malgré cela, non seulement il a été confisqué à l'imprimerie, mais le parti lui-même a été plus tard dissous sur ordre de la Commission des partis politiques (*Lagnat al-ahzâb*)». Il faut dire que le chef de ce parti avait osé, entre autres, poser sa candidature auprès du Parlement pour les élections présidentielles... Avec un autre parti, le Parti démocratique de l'union (Hizb al-Ittihâd al-dîmuqrâtî), antenne du parti Ittihâd soudanais», les discussions étaient bien avancées. En définitive, elles devaient achopper sur la couleur politique de notre mécène (un wafdiste). Avec le Parti socialiste de l'Égypte (Misr al-ishtirâkî) un parti fondé par un Premier ministre en 1979 et tombé ensuite dans les oubliettes, je suis parvenu à conclure un accord et le journal *Misr* est parvenu jusqu'à l'imprimerie où il a été confisqué bien que j'avais à nouveau eu recours à un pseudonyme. Enfin, avec le parti libéral *alAhrâr*», j'ai prévu de sortir un journal provincial, sous le nom d'*al-Hurra* (La Libre). Là aussi, la Sûreté de l'État est intervenue pour le confisquer à l'imprimerie. Le rédacteur en chef cette fois-ci était un ami. Après le retrait de la licence de diffusion et d'impression du journal chypriote *al-Gîl*, j'ai sorti, à partir de Chypre également, *Alf layla wa layla*, (Mille et Une Nuits). Les deux premiers numéros ont été retirés à l'imprimerie. Le financeur a décidé de me faire remplacer par quelqu'un d'autre, mais le troisième numéro a été confisqué et la licence retirée définitivement. Avec un consœur, Naglâ' Budayr, nous avons convaincu le même financeur de sortir un hebdomadaire culturel et artistique, *al-Â'ila* (La Famille), sans ma participation. Le journal, enregistré auprès des autorités, a été autorisé comme imprimé chypriote, mais n'est pas parvenu à réaliser le même tirage qu'*al-Dustûr*. Le financeur a alors décidé de se retirer. J'ai donc signé l'éditorial du quatorzième numéro. Évidemment, la licence a été définitivement retirée. Il ne reste actuellement dans mon escarcelle que deux autres projets, à l'étude depuis des mois, voire des années. Le premier a été conçu avec les Nassériens qui, se trouvant dans une mauvaise passe financière, ont promis d'examiner ma proposition d'investir en toute indépendance un hebdomadaire culturel à leur nom. Malgré le ton enthousiaste, je pense qu'ils finiront par se rétracter. Le second porte le nom de Hammûda comme rédacteur en chef et moi, je n'apparais qu'en tant que conseiller de la rédaction. Il est financé par notre mécène de toujours, mais surtout par une grosse fortune égyptienne, Râmî Lakah, proche du pouvoir. C'est en tant que journal privé que *Sawt al-umma*, (La Voix de la *umma*, ou communauté), tente de voir

le jour. Là, nous sommes allés devant les tribunaux pour faire bouger les choses, mais ça dure depuis deux ans... »

- 25 Ainsi des tentatives successives d'une équipe qui a tout pour réussir, un financement, des talents, un leader et une notoriété et qui évolue de plus dans un paysage où la presse partisane cherche des renforts professionnels et financiers pour survivre. Le tableau brossé par Êsâ illustre également les modalités de contrôle et les multiples formes de censure auxquelles est désormais soumis ce que nous avons appelé « le nouveau journalisme ». Des tribunaux au fameux bureau de la presse étrangère, en passant par la Sûreté de l'État et le veto des grands politiciens, tous les efforts se conjuguent afin de préserver le public des « méfaits » de la liberté de la presse. Une liberté dont on affirme ailleurs le respect, en rappelant l'existence d'une presse privée et tolérée, à la fois légale et responsable : l'exemple de l'hebdomadaire *al-Usbûc* (La Semaine), sert alors de contre-exemple au *Dustûr* et permet d'arguer de l'ouverture politique vis-à-vis de la presse, et particulièrement de la presse dite privée.

Du nouveau journalisme à la presse privée

- 26 Contrairement au *Dustûr*, l'hebdomadaire *al-Usbûc* a été créé, en 1997, en tant que journal privé égyptien. C'est le journaliste Mustafâ Bakrî, ex-rédacteur en chef du journal partisan *al-Ahrâr* qui était à l'origine de cette initiative. Figure assez controversée au sein du champ professionnel pour ses liens avec l'Irak et le régime de Qatar, candidat plusieurs fois malheureux aux législatives, actif en tant que jeune politicien dans la banlieue ouvrière de Helwan, Bakrî n'incarne en rien la nouvelle génération de journalistes et leur manière d'être qui associe intellectualisme et audace. Il appartient davantage à la génération précédente qui avait percé à travers la presse partisane et l'activisme politique. Il s'en démarque pourtant du fait qu'il se veut exclusivement nationaliste (ne s'inscrivant ni à gauche, ni parmi les islamistes ou les wafdistes) ainsi que par ses contacts privilégiés avec les responsables politiques. Affichant un inconditionnel soutien à la personne du ministre de l'Information, Bakrî n'a trouvé aucune difficulté à acquérir une licence pour son journal, alors que son financement s'avérait obscur et la composition de sa « société indépendante » douteuse. En fait, les membres de la société indépendante d'*al-Usbûc* ne sont autres que son équipe rédactionnelle, composée de jeunes journalistes inconnus et sans le sou. Le ton adopté par *al-Usbûc* pose toutefois beaucoup plus de problème que les modalités de sa création. Choissant de jouer d'emblée la carte de l'intérêt national, le journal procède systématiquement à des campagnes d'intimidation contre de nombreux groupes d'acteurs publics. Traitant les organisations des droits de l'homme de « boutiques à la recherche de fonds », taxant certains journalistes de « pro-israéliens », l'autorité ecclésiastique d'un village ayant connu des incidents confessionnels de « complotiste », et prenant tour à tour les figures de la gauche nassérienne, les intellectuels laïcs ou les militants syndicaux pour cible, les chroniqueurs d'*al-Usbûc* ont été accusés de « terrorisme intellectuel » et leur hebdomadaire de servir de tribune soit-disant civile aux arguments les plus bornés de l'Establishment contre ses opposants politiques. L'agacement ressenti à l'égard d'*al-Usbûc* n'a pourtant pas abouti à ce qu'il soit catalogué « presse jaune ». Il commence timidement à prendre forme autour des chroniqueurs du Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahrâm qui qualifient le style des campagnes menées par ce journal de « décadent » et de « terroriste »¹⁰. Ne faisant qu'attiser davantage le langage adopté par ce journal, ces intellectuels indignés savent qu'ils dénoncent un trait structurel du journalisme de Bakrî. Geste exemplaire qui n'a rien d'une campagne orchestrée contre la presse privée ; geste

désespéré aussi, puisque tout laisse penser que seule la presse combinant proximité avec le pouvoir, docilité politique et soutien financier est à même de survivre comme presse privée en Égypte.

NOTES

1. Il faut dire que la loi n° 148 de 1980 avait institué, pour la première fois, le droit de création d'imprimés à partir de sociétés indépendantes. Or les restrictions politiques et la somme requise pesaient de manière telle que seule la presse mondaine, féminine ou de mode financée par les pays du Golfe avait pu s'inscrire dans le paysage naissant de la presse privée.

2. Après une brève parenthèse de mobilisation nationaliste anti-britannique, le Syndicat des journalistes connaîtra, à partir de la fin des années cinquante, une inféodation étatique, à l'instar des autres syndicats professionnels égyptiens. Les années soixante-dix verront pour la première fois une représentation des divers courants politiques au sein du Conseil du syndicat (Nassériens, marxistes, Frères musulmans, Baathistes, etc.). Depuis cette époque, la règle veut que le chef du syndicat soit un proche du pouvoir et que le Conseil reflète les diverses composantes politiques égyptiennes. Contrairement aux autres organisations professionnelles (médecins, avocats, ingénieurs, notamment), le syndicat des journalistes est le seul à maintenir, au long de la décennie écoulée, un fonctionnement interne « démocratique », en parvenant régulièrement à convoquer son assemblée générale pour réélire ses membres... loin de l'ingérence de l'État qui nomme depuis 1995 un « comité de remplacement » des conseils syndicaux dont la réélection est indéfiniment ajournée par décision judiciaire...

3. Date à laquelle l'équipe initiale du futur *Dustûr* devait sonder les intentions du pouvoir au sujet de la création à Chypre d'un journal privé à destination du marché égyptien. Le journal sera finalement créé à Chypre en 1995 et diffusé pour la première fois en Égypte en 1996.

4. Pour plus de détails sur l'autorisation reconnue aux personnes morales de droit privé à se constituer en entreprises de presse, voir l'article de Nathalie Bernard-Maugiron et Gamal Ibrahim dans cette livraison.

5. Cette institution intervient en aval de l'impression mais en amont de la diffusion et agit sur toute presse dont les statuts ne sont pas égyptiens, en sorte que *Paris Match* et *al-Dustûr* reçoivent le même traitement. Les décisions de censure émanant de ce bureau sont transmises et exécutées par les services de la Sûreté de l'État, grands habitués des imprimeries.

6. Cette fonction consacre traditionnellement les fins de carrière des journalistes mais aussi des romanciers, poètes, critiques littéraires. Dans le cas de Âdil Hammûda, cette promotion prématurée avait pour but de le museler : c'est ainsi qu'il passera 6 mois à la rédaction d'*al-Ahrâm* avant de voir son premier article publié.

7. Usâmâ Salâma, « La presse ne succombera pas », *Rose al-Youssef*, 16/03/1998.

8. Voir les déclarations de Salâh Îsâ dans, « La presse jaune contre la liberté de la presse », *al-Ahâlî*, 01/04/1998. Voir aussi Usâmâ Anwar Ukâsha « La liberté de la presse peut aussi mordre », *al-Sha'b*, 28/04/1998.
9. Institution créée en 1975 qui regroupe l'ensemble des rédacteurs en chef et des directeurs de la presse nationale et partisane ainsi que des professionnels nommés pour quatre ans. Elle est présidée par le président du Conseil consultatif.
10. Voir la déclaration officielle de confiscation de la licence du *Dustûr* dans *al-Ahrâm*, 27/01/1998.
11. Voir l'article de Ibrâhîm Îsâ dans *al-Sha'b*, 26/05/1998.
12. Voir, entre autres, *Amâ'im wa Khanâgir* (Turbans et couteaux), Le Caire, Dâr Sphinks, 1994, ainsi que *Harb al-niqâb, al-islâm al-sa'ûdî fî Misr* (La guerre du *niqâb*, l'Islam saoudien en Égypte), Le Caire, Dâr al-Shabâb, 1995.
13. En vertu de l'article 15, alinéa 7 du décret n° 250 de 1975, pris en application de la loi n° 103 de 1961 sur la réorganisation d'al-Azhar. Sur les deux interprétations, extensive et restrictive, du droit de regard de l'Académie des recherches islamiques d'al-Azhar sur la production livresque, voir l'article de Richard Jacquemond, « Quelques débats récents autour de la censure », *Égypte/Monde arabe*, n° 20, 1994, p. 30-31 notamment, ainsi que les notes 23 et 24. Le roman censuré en question ici est *al-Urât*, abusivement saisi en même temps que d'autres titres, par des représentants de l'Académie des recherches islamiques lors de la Foire du livre du Caire en 1992. Sur cette saisie, voir Bernard Botiveau, « Penser, dire, interdire. Logique et enjeux de la censure des écrits en Égypte », *Égypte/Monde arabe*, n° 14, 1993, p. 133-162, ainsi que R. Jacquemond dans cette livraison.
14. En 1995, *Rose al-Youssef* avait révélé les difficultés financières et techniques d'un des plus grands investisseurs égyptiens dans ses projets de villes nouvelles. Les attaques contre ce partenaire des fils du président égyptien valent à la revue les remarques acerbes de l'Establishment cependant qu'une série d'articles plus tempérés sont publiés pour désamorcer le mécontentement du pouvoir.
15. En 1995 et 1996, Âdil Hammûda commence une campagne contre ce qu'il appelle la corruption des responsables. Divulguant des scandales auxquels est mêlée une des grandes figures de la télévision égyptienne, Mamdûh al-Laythî, et appelant le procureur de la République à vérifier les documents publiés, Hammûda parvient à faire démettre al-Laythî de ses fonctions. À l'époque, la rumeur veut que ce soit le ministre de l'Information qui ait poussé Hammûda à mener cette campagne, en lui fournissant des documents internes à la direction de la télévision.
16. Du Parti Néo-Wafd, autorisé à partir de 1979 et héritier du grand parti Wafd, à l'origine de la revendication d'indépendance politique de l'Égypte.
17. Avant *al-Dustûr*, plusieurs revues se font domicilier à Chypre ou à Londres en se faisant imprimer et diffuser au Caire. L'ensemble de ces dernières cependant sont des magazines de mode, des revues mondaines ou de la presse féminine.
18. Entretien avec Ibrâhîm Îsâ, le 13/01/2000.
19. *Ibid.*
20. Il faut noter que choisissant l'humour au second degré, l'équipe du *Dustûr* publiait chaque semaine, à l'instar des revues mondaines, les fêtes de mariages et les réceptions de la haute société égyptienne. En révélant ces espaces inaccessibles, l'effet recherché n'était pas seulement d'augmenter la diffusion mais de pointer du doigt d'autres modes de vie au sein même de l'Égypte.
21. Il faut dire que cet intérêt à effectuer une autre lecture des événements présentait un des objectifs majeurs de l'équipe du *Dustûr*. Consacrant une page hebdomadaire à

l'histoire, l'équipe et ses chroniqueurs cherchaient à asseoir la légitimité de l'histoire non écrite, l'histoire orale et les témoignages d'acteurs.

22. Entretien avec ʿÎsâ, 13/01/2000.

23. *Ibid.*

24. Groupe de presse étatique le plus important, il regroupe de nombreuses publications périodiques dont *al-Ahrâm*, le quotidien égyptien le plus célèbre et le plus ancien (fondé en 1876). Il acquiert une position hégémonique à l'époque de Nasser sous la houlette de Hasanayn Haykal.

25. Voir notamment, Yâsir Ayyûb, *Al-infiqâr al-ginsî fî misr* (L'explosion sexuelle en Égypte), Le Caire, Dâr Sphinks, 1995.

26. C'est la « disponibilité » de ces licences accordées aux partis qui donnera à ʿÎsâ et à d'autres l'idée de les investir. Voir *infra* dans le texte, le récit de ʿÎsâ sur son accord avec le parti al-Ahrâr relatif au lancement du journal *al-Hurra*.

27. Héros d'une épopée (*sîra sha-biyya*), ʿAlî Zaybaq est le Robin des Bois de la culture orale égyptienne. Pillant les riches la nuit pour donner aux pauvres le jour, ce personnage insaisissable est souvent convoqué pour décrire les acteurs politiques qui défient le pouvoir en prétendant agir au nom du peuple, des déshérités, des laissés-pour-compte, etc.

28. Fondé en 1978 par un ancien compagnon de Misr al-fatât (Jeune Égypte, parti fascisant des années trente et quarante, créé par Ahmad Husayn). De tendance « socialiste » au moment de sa fondation (il s'appelle alors Hizb al-amal al-ishtirâkî), le Parti du Travail met cet attribut en sourdine à partir de son alliance avec les Frères musulmans en 1987.

29. Commission instituée en 1977 par l'ancien président Anouar al-Sadate et qui a autorité sur la création des partis politiques et sur les modalités légales de leur fonctionnement. Elle est présidée par le président du *maglis al-shûra* (le conseil consultatif) et compte parmi ses membres les ministres de l'Intérieur et de la Justice. Le reste de ses membres est composé notamment de magistrats, tous nommés par la présidence de la République.

30. Parti créé au moment de l'indépendance du Soudan en 1956 et partisan de l'unité du Soudan avec l'Égypte.

31. Censé compléter la carte du multipartisme égyptien, le parti al-Ahrâr est fondé à la fin des années soixante-dix et n'a jamais semblé défendre la moindre ligne idéologique. C'est à son organe de presse sensationnaliste qu'il doit surtout sa visibilité, et ce notamment à l'époque où Mustafâ Bakrî en était le rédacteur en chef.

32. Voir effectivement l'article de Nabîl Abd al-Fattâf, dans *al-Ahrâm*, 31/03/2000, ainsi que les articles qui débattent de la question soulevée par ce dernier dans l'édition du 10/04/2000 (dans la page réservée aux publications du Centre d'études politiques et stratégiques).

INDEX

Mots-clés : censure, contrôle des médias, journalisme, presse